



Conditions d'accès au master spécialisé
« Droit et gestion des collectivités territoriales »
A.U. 2014-2015

- **Diplômes requis** : Licence en droit ou diplôme reconnu équivalent délivré par une université ou une institution d'enseignement ou de formation supérieure marocaine ou étrangère.
- **Pré-requis pédagogiques spécifiques** : langue arabe et française, informatique.
- **Procédures de sélection** :
 - Etude du dossier : nombres d'années d'études, notes des matières principales.
(Expliciter les critères de sélection : mentions, nombre d'années d'études, notes des matières principales, etc...)Les candidats présélectionnés passent une épreuve écrite.
 - Test écrit : Epreuve écrite (4 à 5 heures) portant sur 1 sujet d'actualité (en français et en arabe) lié à la spécialité du Master.
 - Entretien : entretien oral devant un jury pour les candidats(es) et ayant préalablement obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'écrit.